



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DECISION N° 16/2020/BUREAU/CACL

DE LA REUNION DE BUREAU DU MARDI 09 JUIN 2020 A 08H30

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 15.D02 « PRESTATIONS DE SERVICES : COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS - LOT 2 »

L'an deux mille vingt, le mardi neuf juin, à huit heures trente, les Membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis dans la salle de Commissions, au siège de la CACL en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Mme Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente (présentiel) – Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président (visioconférence) - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président (visioconférence) - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président (présentiel) - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président (visioconférence) - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président (présentiel) - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau (visioconférence) - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau (présentiel) - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau (visioconférence)

ÉTAIT ABSENT :

David RICHÉ, 3^{ème} Vice- Président

Nombre de membres du Bureau	
En exercice	10
Présents	9
Procuration	0
Suffrages exprimés	9

Vote	
Unanimité	
Pour	8
Contre	0
Abstention	1

Acte rendu exécutoire
Après envoi par voie dématérialisée
Le :

Et publication ou notification
Du :

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid19 ;

Vu l'ordonnance du Conseil des ministres du 1er avril 2020 parue au JO du 02 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Considérant que l'ordonnance précitée autorise en son article 6, la réunion à distance des organes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du vendredi 05 juin 2020 ;

Entendu la décision de la CAO du lundi 08 juin 2020 approuvant l'avenant n° 1 au marché N° 15.D02 ;

Considérant la saisine de la Commission « Finances » légalement convoquée pour le mardi 09 juin 2020 ;

Entendu les discussions faites en Bureau du mardi 09 juin 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 16/2020/BUREAU/CACL CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 1 au marché N° 15.D02 « prestations de services : Collecte des déchets encombrants et déchets verts - Lot 2 ».

LE BUREAU

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 16/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 1 au marché 15.D02 « prestations de services : Collecte des déchets encombrants et déchets verts - Lot 2 ».

APPROUVE la décision de la CAO de la CACL réunie en séance du 08 juin 2020.

APPROUVE l'avenant n° 1 ci-annexé pour un montant de **589 680,00 €** portant le montant global du marché 15.D02 à 3 538 080,00 €, prolongé pour une durée de 1 an.

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 au marché public de prestations de services : Collecte des encombrants et déchets verts - Lot 2 avec la société GUYANET ENVIRONNEMENT.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,
Le mardi 09 juin 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH